

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juin 1873.

## Bulletin politique.

## LA MAJORITÉ.

Les journaux d'extrême gauche, autrefois si fiers des 6 voix de majorité que M. Thiers obtenait de temps à autre, en nous menaçant des Prussiens et de leurs alliés les radicaux, ne parlent aujourd'hui qu'avec un ironique dédain de la nouvelle majorité gouvernementale.

Quatorze voix ! s'écrie le *Rappel*.

Quatorze voix ! répète le *Journal des Débats*, écho subordonné des feuilles démagogiques.

La *République française* conteste l'autorité d'un ministre « qui est en minorité dans le pays, et qui n'a que quatorze voix de majorité dans le Parlement. »

Nous répondrons au journal de M. Ranc que la majorité de 18 voix (et non 14) qui a renversé le gouvernement est devenue majorité de 38 voix pour accepter la démission de M. Thiers, de 400 voix pour acclamer le maréchal de Mac-Mahon, de 400 voix pour voter le rétablissement de la colonne Vendôme, que M. Thiers ajournait par respect pour les susceptibilités de M. Jules Simon.

En tous cas, nous rappelons à la *République française* que pour obtenir la moitié de ces quatorze voix qui lui paraissent insuffisantes, M. Thiers était obligé d'appeler à son aide les infirmes, les mourants, les survivants de la Commune et de se décerner à lui-même un vote de confiance.

Nous ajouterons que si le ministère de Broglie est en minorité dans le pays (ce qui ne nous est point démontré), ce n'est pas au lendemain du succès électoral des radicaux, de l'échec de tous les candidats officiels, qu'il convient de nous parler de « la grande popularité » de l'ex-président de la République.

En moins d'un mois, M. Thiers a subi trois défaites.

Il a été battu dans le pays aux élections du 27 avril et du 14 mai, battu dans le Parlement aux trois scrutins du 24 mai, répudié par les intérêts, par la Bourse qui a poussé l'irrévérence jusqu'à saluer sa chute par une hausse de quatre francs.

(La Presse.)

Plusieurs des nouveaux préfets se sont déjà empressés de signaler au ministre de l'intérieur l'activité de la propagande radicale, qui prend une redoutable extension en province à l'aide des comités généraux formés clandestinement dans chaque département.

Nous savons à ce sujet que des mesures très-vigoureuses sont en voie de préparation et que, dans quelques jours, elles seront uniformément mises à exécution et non soumises, comme elles l'ont été jusqu'ici depuis deux ans, au bon plaisir de chaque préfet. — La mesure sera générale et devra être appliquée dans toute l'étendue du territoire.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Une question se pose en ce moment pour notre ministère des affaires étrangères. L'arrivée du maréchal de Mac-Mahon aux affaires doit-elle être considérée comme l'avène-

ment d'un gouvernement nouveau, et, par conséquent, faut-il la notifier officiellement aux diverses puissances étrangères ?

La question a surtout un intérêt pratique en ce qui concerne nos relations avec la Prusse. On sait, en effet, que le cabinet de Berlin a toujours traité avec *Monsieur le Président de la République française*, et non pas avec le *gouvernement de la République française*. On peut s'en assurer en consultant les traités et autres instruments diplomatiques de date récente.

Nous croyons savoir que la Prusse, se référant au texte de ces traités, considère le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon comme un gouvernement nouveau.

Au moment où la Chambre a pris cinq jours de congé, on parlait beaucoup dans les cercles parlementaires d'un projet de loi qui conférerait au maréchal de Mac-Mahon trois ou cinq ans de présidence.

Nous avons été opposés à la Constitution-Rivet, à toute prorogation pour un temps déterminé des pouvoirs de M. Thiers, à toute mesure enfin qui pourrait enchaîner la liberté de l'Assemblée.

Quelles que soient notre sympathie et notre confiance envers le maréchal de Mac-Mahon, nous devons suivre les mêmes principes et la même ligne de conduite, puisque les conditions politiques n'ont pas changé.

L'Assemblée jusqu'ici n'a rien constitué, et la trêve de Bordeaux est restée pour nous le point de départ de notre politique intérieure depuis deux ans. Il ne faut donc pas en sortir ; et puisque la Chambre a pris si souvent le soin d'affirmer et de réserver son droit constituant, elle ne doit rien faire qui puisse l'enchaîner.

D'ailleurs à quoi servirait ce vote de trois ou cinq ans ? Ce n'est pas ainsi que l'on fonde des gouvernements, ce n'est pas en leur fixant une durée qu'on les conserve.

La Constitution-Rivet, qui donnait à M. Thiers la même durée qu'à l'Assemblée, ne l'a pas empêché de tomber.

Il y a dans la vie politique, surtout aux époques agitées comme la nôtre, mille incidents, mille circonstances qui surgissent tout à coup et qui décident du sort des gouvernements qu'on supposait le mieux assis.

Ce qui fait plus pour eux que les votes solennels des Assemblées ou que les plébiscites, M. Thiers l'a dit un jour avec raison, c'est leur sagesse. M. Thiers a oublié son principe, c'est à son successeur à le pratiquer davantage.

Le duc de Magenta a défini dès le premier jour sa politique très-nettement et très-loyalement ; il ne veut être que le délégué de l'Assemblée souveraine.

Cela nous suffit pour croire à la durée de son gouvernement ; tant qu'il restera dans son rôle, il ne trouvera aucune opposition dangereuse.

Sa franchise et sa loyauté feront plus pour son affermissement que toutes les lois que pourrait voter la Chambre. (Union.)

Les adversaires du gouvernement actuel cherchent à répandre dans le public l'opinion que le nouveau cabinet n'a pas l'homogénéité de sentiments qu'on lui prête. Nous sommes en mesure d'affirmer que toutes les hypothèses, toutes les rumeurs répandues à ce sujet sont dénuées de tout fondement, dit la *Patrie*.

Tous les membres du cabinet, sans exception, sont d'un seul et même avis sur toutes les questions d'économie politique,

de politique intérieure et de politique extérieure. Il en est de même pour l'administration, les finances et l'armée, et l'on ne verra pas se produire dans le sein du gouvernement actuel les tiraillements déplorables qui, au grand détriment des affaires du pays, existaient continuellement sous la dictature de M. Thiers.

Nous lisons dans une correspondance particulière du *Journal de Maine-et-Loire* :

« Je tiens à vous signaler immédiatement, d'une manière toute spéciale, la circulaire que M. Beulé, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets et aux sous-préfets.

« C'est le cas ou jamais de s'écrier ici avec Montaigne : « Ceci est un acte de bonne foi ! »

« Depuis longtemps nous avons perdu l'habitude d'entendre parler de la sorte. Nous en sommes convaincus, après avoir lu ce document, aucun homme modéré, quelle que soit sa nuance, ne refusera son concours à un gouvernement qui tient un pareil langage.

« Ce n'est pas le combat, ce n'est pas la lutte, ce n'est pas la croisade que prêche la circulaire ministérielle, non, c'est seulement l'affirmation nette et franche d'une ligne résolument conservatrice.

« Plus d'équivoque, plus de compromis, plus de jeux de bascule, le cabinet du 24 mai s'établit en rase campagne ; il entend lutter à visage découvert contre toutes passions subversives, prêt à donner aux honnêtes gens de tous les partis le plus sincère appui. »

Le maréchal de Mac-Mahon s'occupe beaucoup, dit-on, du projet d'organisation de l'armée avec le nouveau ministre de la guerre, le général du Barail.

On ajoute que le maréchal serait un partisan décidé de l'organisation régionale, qui est le système prussien et qui facilite singulièrement la rapidité de la mobilisation.

Nous le comprenons sans peine. Le maréchal a pu voir au début de la campagne de 1870 combien notre ancien système était défectueux et quel temps énorme mettaient les soldats rappelés à se rendre dans leurs dépôts, dispersés à tous les coins de la France et même en Algérie ; puis de là il leur fallait encore rejoindre leurs corps d'armée.

Voilà pourquoi nous n'avons pu entrer en ligne qu'avec une armée de 250 mille hommes, tandis que la Prusse mobilisait en onze jours.

Le marquis de Chasseloup-Laubat, rapporteur de la commission, avait déjà fait les mêmes allégations contre l'ancien système que voulait maintenir M. Thiers. Aujourd'hui que ce dernier n'est plus au pouvoir, la commission et le gouvernement arriveront sans doute à une entente plus facile et à un projet meilleur.

Voici, d'après l'Agence Havas, le texte des paroles prononcées, mardi matin, à la réception des représentants de vingt-deux journaux de la presse conservatrice de Paris, par M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République :

« Messieurs,

« Je suis très-reconnaissant de la visite que vous voulez bien me faire. Je me souviens, d'ailleurs, avoir déjà eu l'honneur de

vous recevoir deux fois : la première fois, après la Commune, lorsque vous êtes venus me proposer d'être l'un des candidats à la députation à Paris.

« Je ne me suis pas décidé à accepter et je vous ai indiqué le général de Cissey, que vous avez soutenu et qui a été nommé.

« Je vous ai reçus une deuxième fois lorsque vous m'avez offert de nouveau la candidature à Paris, que j'ai cru devoir encore refuser.

« Je comprends combien il peut être important, dans les circonstances actuelles, que les représentants des différentes nuances du parti conservateur se réunissent et s'entendent pour adopter les mesures les plus propres à combattre ceux qui attaquent les principes que vous défendez.

« En fait de politique, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit déjà par le gouvernement. M. le ministre des affaires étrangères a exposé à la Chambre qu'en ce qui concerne les relations avec l'étranger, le nouveau gouvernement serait fidèle à la ligne adoptée par mon prédécesseur et qui a toujours obtenu l'adhésion de la majorité de l'Assemblée.

« A l'intérieur, notre but est de faire respecter les lois, de maintenir d'abord l'ordre matériel, — ce qui, j'espère, nous sera facile, — et en même temps que l'ordre matériel, l'ordre moral.

« J'espère que le gouvernement pourra compter, pour le soutenir dans cette tâche, sur le concours de vos lumières et de vos talents. »

L'ordre du jour suivant, du général commandant en chef de l'armée de Versailles, gouverneur de Paris, a été lu lundi aux troupes des armées de Paris et de Versailles :

« Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1873.

« Officiers et soldats de l'armée de Versailles et de la 1<sup>re</sup> division militaire,

« Appelé à l'honneur de vous commander, j'accepte avec confiance ces hautes fonctions parce que je connais votre attachement à vos devoirs et le bon esprit de discipline qui règne dans vos rangs.

« La mission de l'armée à l'intérieur est le maintien de l'ordre qui seul peut permettre au Gouvernement d'assurer le libre fonctionnement des lois et le développement de la prospérité publique.

« L'Assemblée nationale ne poursuit pas d'autre but.

« Mais dans une armée bien organisée, une solide instruction doit toujours s'unir à la force matérielle. Je ne négligerai donc rien pour continuer dans ce sens les efforts du chef illustre auquel je succède.

« Vous m'aidez, je n'en doute pas, dans cette tâche ; et par le patriotisme et le dévouement dont vous ne cesserez de donner des preuves, vous justifierez la confiance et l'espoir que le pays met en son armée.

« Le général commandant en chef l'armée de Versailles, gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1<sup>re</sup> division militaire,

« Signé : DE LADMIRAULT. »

Le préfet des Bouches-du-Rhône vient d'adresser à MM. les maires du département la circulaire suivante :

« Marseille, 29 mai 1873.

« Monsieur le maire,

« J'apprends que quelques conseils municipaux se disposent à envoyer des adresses

soit à M. le Président de la République, soit à M. Thiers.

» Contraires à la loi, ces manifestations politiques, quel que soit d'ailleurs le sentiment qui les inspire, seraient un oubli du devoir que je n'hésiterais pas à réprimer, en annulant les unes et les autres, et en appliquant au besoin la mesure de rigueur édictée par l'art. 25 de la loi du 5 mai 1855.

» Au mois de décembre dernier, j'ai dû annuler des adresses envoyées par trois conseils municipaux du département à M. le Président de la République, bien que les membres de ces assemblées aient pris la précaution de se réunir, pour les rédiger, en dehors de la mairie, et de ne pas les transcrire sur le registre municipal. Je n'ai vu, dans cette précaution, qu'un moyen détourné de violer la loi. Je ne m'y suis pas arrêté : j'agis de même aujourd'hui.

» Je vous prie donc, Monsieur le maire, d'user de votre influence près des membres de votre conseil municipal pour les détourner, le cas échéant, d'un semblable dessein, et m'épargner ainsi l'obligation de rappeler au respect de la loi ceux qui s'en écarteraient.

» Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le préfet des Bouches-du-Rhône,  
» H. LIMBOURG. »

M. le prince de Joinville a prononcé un discours au concours régional de Langres. Il a bu « à la France et à la régénération par le travail. » Cela est fort bien, mais le travail ne suffit pas pour préserver des tourmentes qui emportent la tente; on a beau enfoncer les piquets, comme dit le prince, les piquets sont arrachés trop souvent. Ce sont les principes qui font vivre les nations et qui enseignent la loi du travail; sans eux il n'y a jamais ni ordre, ni stabilité, ni institutions durables. Les princes qui ont vécu en exil ont dû l'apprendre.

Voici l'allocution du prince de Joinville :

« Messieurs,

» Je suis heureux d'assister avec vous à ces fêtes si propres non-seulement à propager les améliorations, mais surtout à encourager, honorer le travail.

» Le travail, qui fait les bons citoyens, en leur montrant à la fois la nécessité de l'ordre qui protège et de la liberté qui égalise les classes; le travail qui développe non les sentiments d'envie et le désir de rabaisser les autres, mais l'énergie et la volonté de parvenir; le travail enfin, qui élève le cœur de l'homme, et par l'élévation des idées fait la grandeur des peuples.

» Mais, messieurs, ce n'est pas dans ce sage et laborieux département qu'il faut tant prêcher le travail.

» Personne n'a rien à se reprocher sous ce rapport, pas même vos députés, si vous me permettez de vous le dire, bien que la définition de leurs travaux soit assez difficile.

» Si j'osais, je me servais, pour les caractériser, d'une expression que je tiens d'un grand citoyen américain, dont je m'honorerai toujours d'avoir été l'ami : l'illustre président Lincoln.

» Un jour, au plus fort de cette terrible crise de la sécession, quand l'existence de la République américaine semblait le plus en péril, je lui demandai quelle était sa politique : « Ma politique, me répondit-il, je n'en ai pas. Je passe ma vie à empêcher la tourmente d'emporter la tente, et j'enfonces les piquets à mesure qu'ils s'arrachent. »

» Eh bien ! messieurs, comme le président Lincoln, nous enfonçons les piquets, nous les enfonçons sans relâche, portant nos efforts là où ils nous semblent le plus nécessaires, et appelons à notre aide et les hommes et les lois.

» Hier encore, notre appui principal était M. Thiers, dont les grands services rendus sont présents à tous les souvenirs. Aujourd'hui, un besoin impérieux de sécurité nous a serrés autour du chevaleresque blessé de Sedan, dont le courage et la loyauté inspirent à tous une égale confiance.

» Ainsi marchons-nous pas à pas, messieurs, pansant une à une les plaies de notre cher pays, repoussant à la fois les sauveurs et les empiriques à qui nous devons tant de ruines, et sachant que la guérison, pour être réelle, ne peut être que l'œuvre du temps et du bon sens national.

» Puisse-nous, par ce travail à la fois ferme et prudent, éviter des secousses fatales à une œuvre de réorganisation que rien ne

doit interrompre, et laisser la France se faire elle-même le lit qui lui convient. (Applaudissements.) Satisfaite et reposée, quelle ne serait pas sa puissance ?

» Je termine, messieurs, en vous proposant un toast, fier de trouver de l'écho parmi vous :

» A la France ! A la régénération par le travail, le dévouement discipliné et la persévérance de tous ! »

## Chronique générale.

Le Journal officiel annonce que M. Merveilleux-Duvigneaux a été nommé secrétaire-général du ministère de la justice.

\*\*\*

Il est fortement question depuis quelques jours, de reformer les régiments de lanciers, licenciés par la volonté de M. Thiers.

Plusieurs généraux se seraient prononcés pour le rétablissement de ces corps, et parmi eux M. le général du Barail, le nouveau ministre de la guerre.

\*\*\*

On assure que le nouveau garde des sceaux a l'intention de recommander aux parquets la plus grande réserve en matière politique et de faire passer les préoccupations de cette nature après les intérêts de la justice.

\*\*\*

Le mardi 3 juin, cinq agents du Trésor ont dû quitter Paris avec 48 millions pour l'Allemagne, destinés à compléter les 250 millions montant de la première échéance du 5<sup>e</sup> et dernier milliard.

\*\*\*

Par décrets du Président de la République, en date du 1<sup>er</sup> juin 1873, rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. le comte de Rochefort, préfet de la Lozère, a été nommé préfet du département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. de Flavigny.

M. Vivieux, précédemment nommé préfet de la Corse, a été nommé préfet du département de la Lozère, en remplacement de M. le comte de Rochefort.

M. le marquis de Fournès est nommé préfet du département de la Savoie, en remplacement de M. de Tracy, nommé préfet de la Loire.

\*\*\*

Samedi dernier, M. le comte de Paris est allé faire visite à M. le maréchal de MacMahon. Parti de Paris par le train de midi vingt-cinq minutes, le prince est arrivé à Versailles à une heure, et s'est rendu à l'hôtel de la rue de Gravelle, où il n'a pas trouvé le maréchal, et où, par conséquent, il a laissé sa carte.

Le lendemain dimanche, à deux heures, le maréchal de MacMahon est venu rendre à M. le comte de Paris sa visite. Reçu immédiatement, le maréchal s'est entretenu avec le prince pendant environ trente-cinq minutes.

\*\*\*

En termes éclatants de bon sens, M. Robert Mitchell répond dans la Presse aux lignes suivantes de la République française :

« En réalité, il n'y a rien de plus immoral, dit le journal de M. Gambetta, que le spectacle qui est donné à la France d'une coalition de trois partis qui ont horreur les uns des autres, dont les principes sont absolument contraires et qui, après s'être ligués pour supprimer un gouvernement accepté par la grande majorité du pays, s'arrangent pour se partager le pouvoir et les places. »

« Avant le vote du 24 mai, dit M. Mitchell, la France assistait à un spectacle plus immoral que la coalition des trois partis qui ont horreur les uns des autres ; c'était l'alliance du pouvoir et de la révolution, le mariage de M. Gambetta, qui a préparé la Commune, et de M. Thiers qui l'a vaincue au nom et sous l'autorité de l'Assemblée souveraine.

» Les républicains modérés, les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes ne seraient évidemment point d'accord s'il s'agissait d'établir en France un régime défini-

tif; mais ils sont actuellement rapprochés par un même sentiment, ou, si la République française le préfère, un même instinct de conservation qui les pousse à s'unir pour conjurer la ruine de la patrie.

» En 1870, quand les Prussiens envahissaient notre pays, les républicains modérés, les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes servaient sous une bannière commune et mêlaient leur sang sur tous les champs de bataille.

» Si la République française eût existé en ces temps néfastes, elle se fût sans doute écriée :

« Quoi de plus immoral que le spectacle qui est donné à la France d'une coalition de trois partis qui ont horreur les uns des autres, dont les principes sont absolument contraires, et qui se liguent aujourd'hui pour combattre l'ennemi ? »

\*\*\*

On mande de Marseille, le 2 juin :

La ville est en fête depuis hier. Les orchestres, les musiques et les fanfares de toutes les villes du Midi, convoqués dans notre ville, ont donné un grand festival. Les différentes sociétés philharmoniques ont parcouru la ville, exécutant les plus brillants morceaux de leur répertoire. Elles ont chanté et joué hier devant les quatre commissions d'examen à l'hippodrome et dans trois principaux théâtres. Elles se réunissent aujourd'hui en masse à l'hippodrome. 5,000 choristes ou musiciens exécuteront ensemble un programme commun. Le préfet, M. Limbourg, distribuera les récompenses.

Le temps est magnifique. La population afflue vers le Prado.

\*\*\*

Ne voulant pas à la légère donner une nouvelle qui pouvait porter un grand préjudice à un illustre comédien, dit Paris-Journal, nous n'avons pas voulu, sans en être sûr, annoncer que Frédéric Lemaître était à la veille de se voir expulser de son domicile, et que son mobilier allait être vendu.

Aujourd'hui que le fait est avéré, une délicate discrétion ne serait pas de mise; donc disons bien haut que le plus grand comédien de cette époque est sur le point d'être sans asile.

Car on vend aujourd'hui boulevard Magenta, 37, par autorité de justice, les meubles de Richard Darlington, de Ruy-Blas, de Georges Germany, de Kean, de Gennaro, de Don César de Bazan, de Toussaint-Louverture et de Robert-Macaire.

Il doit 300 fr. aux contributions et 3,500 fr. à son propriétaire.

Notre confrère Henri de Lapommeraye propose de donner une magnifique représentation au bénéfice de Frédéric.

Nous nous associons entièrement à cette idée; il y va de l'honneur des artistes et des gens de lettres de ne pas abandonner un grand artiste dans une crise aussi aigue.

\*\*\*

On nous contait hier une histoire assez piquante.

Aux derniers jours de l'Empire, un jeune homme du nom de D..., était sous-préfet d'une petite ville du Midi. Arrive le 4 septembre; D... s'attend naturellement à être renversé.

Trois jours après, en effet, débarque un grand jeune homme avec de longs cheveux et une barbe inculte, qui se présente à la sous-préfecture muni de sa nomination. Surprise de D..., qui reconnaît dans le nouveau sous-préfet un de ses vieux camarades de collège.

Cela n'est rien; mais voilà qu'il y a trois jours, à la suite des nouveaux événements, L..., qui avait gardé son poste depuis le 4 septembre, est dégoûté à son tour, et qui voit-il arriver pour le remplacer? son même camarade D..., qui avait occupé la sous-préfecture avant lui.

## Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Le shah de Perse est arrivé le 31 mai, à six heures du soir, par la gare de Postdam. Il a été reçu avec les honneurs militaires, et l'empereur, après l'avoir salué et lui avoir serré la main, lui a présenté les princes de la famille royale. Le cortège s'est dirigé vers le château royal avec une escorte de

cavalerie et au bruit des salves d'artillerie. L'empereur et le shah étaient dans une voiture découverte trainée par six chevaux. Les monuments publics étaient pavoisés. Une foule immense se pressait sur le passage du cortège et a salué l'empereur, le prince impérial et le shah par de vives acclamations.

AUTRICHE.

L'empereur de Russie, le grand-duc héritier et la grande-duchesse, ainsi que le grand-duc Wladimir, sont arrivés à Vienne, le 1<sup>er</sup> juin.

L'empereur d'Autriche est allé à Gaersdorf à la rencontre du czar. Les deux empereurs se sont embrassés plusieurs fois; ils étaient attendus à la gare de Vienne par l'impératrice, le prince héritier et tous les archiducs et archiduchesses. Les salutations ont été très-cordiales.

Le czar et les grands-ducs portaient des uniformes autrichiens. L'empereur et les archiducs portaient des uniformes russes. Le prince de Monténégro, le corps diplomatique, les autorités civiles et militaires attendaient également les empereurs à la gare.

La foule était nombreuse malgré la pluie. Les deux empereurs sont montés ensemble en voiture.

Vienne, 4 juin.

Il y a eu, hier soir, au palais de Schönbrunn, en l'honneur de l'empereur de Russie et des hôtes princiers de l'empereur d'Autriche, grande représentation théâtrale, illumination brillante dans le parc et feu d'artifice.

L'empereur de Russie a reçu hier le comte Andrassy. Le comte Andrassy a fait avant-hier une visite au prince Gortschakoff, qui la lui a rendue hier.

Les membres du cabinet cisleithan ont été reçus par le grand-duc héritier.

ROME.

M. de Corcelles a reçu hier une lettre du ministre des affaires étrangères de France, le priant de rester à la tête de l'ambassade française.

Cette nouvelle a, dit-on, produit une impression favorable à la cour de Rome.

M. Fournier a notifié à la même heure l'avènement du nouveau cabinet à la cour de Victor-Emmanuel.

Les généraux des ordres religieux ont envoyé une protestation collective contre la loi de suppression que vient de voter la Chambre.

SUISSE.

La persécution des catholiques est à l'ordre du jour dans tous les cantons; les tyranneaux qui dominent les grands conseils semblent vouloir réaliser entr'eux d'ardeur et de haine.

Dans le Tessin, on poursuit les curés qui ont le courage de faire leur devoir en publiant les instructions de leur évêque ou en disant la vérité aux fidèles; on les frappe d'amende, on les expulse et l'on supprime les journaux qui font appel à la générosité catholique en faveur des prêtres dépourvus.

Puis, sous l'influence de deux meneurs obscurs, le grand Conseil tranche dans la liturgie comme un synode ecclésiastique, il statue sur le nombre des fêtes, l'ordre des offices et leur degré de solennité.

Dans le Jura Bernois, sept curés du district de Porentruy ont été traduits devant les tribunaux sous la prévention d'avoir contrevenu à l'ordonnance du Conseil d'Etat; ils ont été condamnés à l'amende, malgré les murmures indignés de la population.

Une assemblée de catholiques s'est tenue près de Délémont et de Moutier; au nombre de 6,000, ils ont voté par acclamation les résolutions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Protestation de fidélité et de dévouement au Pape, à l'évêque, et au clergé fidèle;

» 2<sup>o</sup> Protestation contre les mesures inconstitutionnelles et illégales dont l'Eglise catholique est devenue l'objet dans le canton de Berne;

» 3<sup>o</sup> Nomination d'un comité chargé de la défense des intérêts religieux des catholiques jurassiens, par toutes les voies légales, soit isolément, soit de concert avec les autres catholiques du diocèse ou de la Suisse. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Rien ne s'oppose plus désormais à la construction du chemin de fer de Poitiers à Saumur. Le traité passé entre cette Compagnie et celle de la Vendée a été ratifié le 23 mai dernier par le Président de la République. Tout fait espérer que la mise en exploitation pourra avoir lieu dans le premier semestre de 1874.

Les travaux, du reste, avancent rapidement. La voie (section de Neuville au Clos-Bonnet, près de Saumur) sera livrée à la Compagnie le 1<sup>er</sup> septembre prochain, et la pose des rails commencera immédiatement, car les travaux qu'elle nécessite viennent d'être adjugés. Les travaux pour la construction des gares et de tous les bâtiments sont également adjugés et commenceront dans la première quinzaine du mois courant.

La section comprise entre le Clos-Bonnet et Saumur sera livrée aux entrepreneurs aussitôt que le projet aura reçu l'approbation du contrôle de la Compagnie, qui l'examine en ce moment.

Enfin nous apprenons que des conventions viennent d'être passées entre la Compagnie de Poitiers-Saumur et celle de Poitiers-Bressuire au sujet du raccordement des deux lignes près de la gare de Neuville. Le projet est soumis à l'approbation de l'autorité compétente.

La Compagnie de Poitiers-Bressuire s'est engagée à livrer à la Compagnie de Poitiers-Saumur la voie de la section comprise entre Neuville et Poitiers, le 1<sup>er</sup> novembre prochain; la pose des rails commencera immédiatement.

Il est stipulé que, dans le cas où la Compagnie de Poitiers-Bressuire ne serait pas en mesure de tenir ses engagements, elle devra payer une somme de mille francs par chaque jour de retard dans la livraison de la voie.

La Compagnie de Poitiers à Saumur, pour la section du Clos-Bonnet à Neuville, a dû acquérir 3,000 parcelles, appartenant à 4,983 propriétaires différents, dont plus de 4,900 ont traité à l'amiable avec la Compagnie.

Le Président de la République a signé un décret relatif à l'organisation de la section de cavalerie et à l'enseignement de l'équitation à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

D'après ce décret, les dispositions du décret du 30 septembre 1853, d'après lesquelles on admettait à l'École des cavaliers de première année, sont abrogées.

À l'avenir, tous les élèves de première année seront fantassins et recevront les mêmes leçons d'équitation.

À la fin de la première année, une liste d'aptitude à la cavalerie sera établie par une commission présidée par le général commandant l'École, et les élèves inscrits sur cette liste exerceront, d'après leur rang de passage en première division et dans la limite des besoins présumés de l'arme, leur droit d'option pour la cavalerie.

À la fin de la seconde année, aucun élève de la section de cavalerie ne pourra être conservé sur la liste d'aptitude s'il n'est pas reconnu capable de commander et de faire exécuter les écoles du cavalier et du peloton à pied et à cheval.

Les élèves nommés sous-lieutenants de cavalerie, après avoir subi les épreuves, iront, à leur sortie de l'École spéciale militaire, passer une année à Saumur comme officiers-élèves.

### OUVERTURE DES VACANCES.

Dans sa séance du 30 mai dernier, le conseil départemental de Maine-et-Loire a, sur la proposition de M. le préfet, fixé l'ouverture des vacances dans les écoles communales du département au lundi 28 juillet, et la rentrée des classes au lundi 8 septembre.

Après un séjour de six semaines à Saumur, la troupe de M. Chantilly nous fait ce soir ses adieux en donnant le plus charmant spectacle que l'on puisse désirer.

M. Chantilly, qui est un artiste très-distingué, a fait preuve de beaucoup d'habileté comme directeur et administrateur de notre scène, et il nous a amené une bonne troupe de drame. Espérons qu'il reviendra quelque

jour varier les plaisirs d'une ville où il laisse les meilleurs souvenirs.

La cour d'assises de la Sarthe vient de condamner M. Talvande, juré supplémentaire, à 200 fr. d'amende, ordonnant que cet arrêt sera publié et affiché à ses frais, pour ne pas s'être présenté à l'appel de MM. les jurés.

Voulant profiter de la belle température du lundi de la Pentecôte, quatre soldats du 41<sup>e</sup> cuirassiers ont voulu faire une promenade en barque sur la Maine; mais, par suite d'un faux mouvement, la barque a chaviré, et ceux qui la montaient sont tombés à l'eau.

Heureusement ils ont pu se retirer sans avoir éprouvé aucun mal.

L'un des cuirassiers, cependant, a laissé au fond de l'eau sa bourse qui contenait 600 fr.

Voilà une partie de plaisir qui lui aura coûté un peu cher!

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les courses d'Angers auront lieu les 15 et 17 juin prochain. Voici le programme de ces courses :

1<sup>er</sup> jour. — Dimanche 15 juin.

1<sup>o</sup> Prix d'Eventard : 2,000 fr. donnés par l'Administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

2<sup>o</sup> Prix spécial (4<sup>e</sup> classe) : 2,000 fr. donnés par l'Administration des Haras, pour chevaux de 3 ans, de toute espèce, n'ayant jamais gagné de prix de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe.

3<sup>o</sup> Prix National (2<sup>e</sup> classe) : 4,000 fr. donnés par l'Administration des Haras, pour chevaux de 4 ans et au-dessus.

4<sup>o</sup> Steeple-Chase classé (gentlemen et jockeys) : 3,000 fr. donnés par l'Administration des Haras, dont 2,000 fr. au premier et 4,000 fr. au second, pour chevaux hongres et juments de demi-sang, âgés de 4 à 7 ans inclusivement, à l'exclusion de tout cheval ayant gagné 20,000 fr. en une ou plusieurs courses.

2<sup>e</sup> jour. — Mardi 17 juin.

1<sup>o</sup> Prix du Conseil général : 4,500 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour chevaux de toute espèce, de 3 ans et au-dessus.

2<sup>o</sup> Prix de la Société d'Encouragement : 2,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un prix de classe ou de série donné par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly.

3<sup>o</sup> Prix du Roi René (handicap) : 4,000 fr., donnés, savoir : 3,500 fr. par la Société des Courses et 500 fr. par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.

4<sup>o</sup> Prix des Chemins de fer (prix à réclamer) : 4,000 fr., donnés, savoir : 500 fr. par l'Administration des chemins de fer de l'Ouest et 500 fr. par l'Administration du chemin de fer d'Orléans, pour tous chevaux à réclamer pour 8,000 fr.

La foire du 28 mai, à Segré, a été marquée par deux accidents.

Le matin, un marchand de bœufs du Calvados, M. Vincent, montait au champ-de-foire en bourrant sa pipe. Il mourut subitement. On l'emporta mort à l'hospice Sweet-chine, et on mit sous les scellés les 42,000 fr. dont il était porteur.

On rapportait que ce marchand avait commencé par être berger, et qu'il était parvenu à amasser dans son commerce une somme d'environ 400,000 fr.

Quelques heures après, autre événement. Un enfant est venu au monde dans la voiture d'un des nombreux marchands forains. Quelques dames charitables fournirent à l'accouchée, qui se trouvait dans un complet dénûment, le linge dont elle avait besoin.

On lit dans le *Journal de la Vienne*, de Poitiers :

Lundi a eu lieu l'enterrement du trompette Chevallier, qui était tombé, dans la nuit de jeudi à vendredi, d'une des fenêtres de la caserne.

Chevallier était somnambule, et c'est dans un de ses accès que l'accident est arrivé. Il était fort estimé de ses chefs; il avait la croix de la Légion d'Honneur et la médaille militaire, qu'il avait gagnée pendant ses 22 ans de services.

Une partie de la garnison, officiers et soldats, assistaient à ses obsèques.

Un engagé volontaire nommé Bedeau, appartenant au 2<sup>e</sup> chasseurs, a été trouvé pendu dans une cellule qu'il occupait à l'hôpital militaire, à Poitiers.

Bedeau était malade depuis quelque temps et il avait des accès de fièvre chaude qui lui étaient occasionnés, dit-on, par l'abus du tabac.

On écrit de Candes :

« Dans nos contrées, la plupart des récoltes ont une magnifique apparence; le peu d'eau qui est tombé leur a fait beaucoup de bien. Les vignes particulièrement donnent de très-belles espérances. Dans tout le coteau, depuis Saumur jusqu'à Chinon, les dommages résultant des gelées ont été presque insignifiants.

« Les pommes, prunes et autres fruits, qui, dans les bonnes années, constituent un produit considérable pour les communes de St-Germain, de Thiézy et de Candes, paraissent peu abondants cette année.

« Quelques noyers, placés au fond des vallées, ont eu à souffrir du froid; sur les autres points, ils donneront une assez bonne récolte. »

Voici un spécifique dont un médecin vient de communiquer à l'Académie de médecine les merveilleuses propriétés. Employé dans plus de 450 cas d'angine couenneuse, il ne l'a jamais vu échouer. C'est le suc de la joubarbe, à la dose de 60 grammes dans un litre de bière. Ce liquide détermine des vomissements qui détachent les membranes, en même temps qu'il fait naître des coliques violentes. Il suffit de prendre, à l'exclusion de toute autre boisson, deux litres de cette bière, pour être radicalement guéri de l'angine couenneuse et préservé de ses conséquences.

Les médecins de campagne trouveront peut-être, dans ce moyen si simple, un précieux adjuvant que le malade pourra employer lui-même, si on lui apprend à reconnaître les premiers symptômes de cette redoutable affection.

### LES PRIMES DE CAPTURE.

Voici une curieuse nomenclature que peu de personnes connaissent, mais que nos gendarmes n'ignorent pas, car c'est à eux qu'elle est destinée. C'est un placard officiel indiquant les arrestations qui donnent droit à des primes. On y remarque entre autres :

Pour un déserteur ou insoumis des troupes de terre et de mer, 25 fr.; prisonniers de guerre ou détenus échappés d'un pénitencier ou d'un atelier de condamnés, 25 fr.

Militaire absent illégalement de son corps, 5 fr. si l'arrestation a eu lieu dans les limites de la garnison, et 6 fr. si elle a eu lieu hors de ces limites.

Pour l'arrestation d'un condamné, homme ou femme, évadé d'une maison centrale de force ou de correction, 50 fr.

Pour l'arrestation d'un forçat évadé du bague, 400 fr., s'il est arrêté hors des murs de la ville; 50 fr. s'il est arrêté dans la ville, et 25 fr. si l'arrestation a lieu dans le port.

Pour un contrebandier ou individu colportant en fraude soit du tabac, soit des poudres à tirer, la prime est de 15 fr.

L'arrestation d'un évadé d'une maison d'éducation correctionnelle appartenant à l'Etat est primée 15 francs. Comme on a pu le voir, la plus haute prime est celle de 400 francs accordée à l'arrestation d'un forçat évadé; mais les cas sont peu fréquents. (Liberté.)

### Tribunaux.

Dans son audience de mardi dernier, la cour d'assises de la Loire-Inférieure a jugé un fait de bigamie.

Claude-Joseph-Jean Devachot-Demirail, né à Angers, âgé de 48 ans, vient répondre à cette grave accusation.

Voici les circonstances dans lesquelles l'accusé est parvenu à commettre ce crime, heureusement peu commun :

Devachot-Demirail se trouvait, en 1860, en Algérie, où il remplissait les fonctions de surveillant aux mines de Gar-Houbons. Il y épousa, le 11 août de cette même année, une jeune ouvrière, Marie-Philomène Mongenet, alors âgée de 16 ans. De cette union naquit un fils, aujourd'hui âgé de 11 ans.

Au mois de mars 1864, l'accusé abandonna sa femme et son enfant pour revenir en France. Depuis cette époque, il ne leur donna pas de ses nouvelles, et bien qu'il les sût sans ressources, ne leur envoya aucun secours.

En vain la femme Devachot-Demirail fit-elle des recherches actives pour découvrir ce qu'était devenu son mari, ce ne fut qu'au mois d'avril 1872 qu'elle apprit qu'il habitait Nantes, où il était employé comme ouvrier dans une raffinerie.

Dans le but d'obtenir de lui une pension alimentaire, elle sollicita le bénéfice de l'assistance judiciaire. Le parquet de Nantes, saisi de cette affaire en octobre 1872, apprit alors que Devachot-Demirail avait contracté, à Nantes, le 12 mars 1872, une nouvelle union avec Marie-Rose Barbier, à laquelle il avait laissé ignorer le précédent mariage dans les liens duquel il se trouvait encore engagé.

Vers la fin du mois d'octobre 1872, l'accusé quitta furtivement Nantes, laissant sans ressources Marie-Rose Barbier, et emportant, au préjudice d'une sœur de celle-ci, une somme de 480 fr., qu'elle lui avait confiée pour en opérer le placement.

Pendant quelque temps, il put se dérober aux recherches de la justice. Enfin, dans les premiers mois de 1873, il fut arrêté à Narbonne et condamné, dans cette ville, pour vagabondage, à trois mois de prison.

Mis à la disposition des magistrats de Nantes, il dut avouer le fait de bigamie qui lui était reproché. Il essaya seulement de prétendre que, n'ayant pu obtenir, malgré ses démarches répétées, de nouvelles de sa femme et de son enfant, il avait supposé qu'ils étaient morts.

L'information et les débats établissent la fausseté de ces allégations.

L'accusé a, au surplus, de détestables antécédents : condamné, en 1843, pour faux, à quatre ans de prison, il a depuis lors subi cinq autres condamnations.

Aussi, malgré les efforts de M<sup>e</sup> Maublanc, avocat, chargé de présenter sa défense, le jury rend un verdict qui le déclare coupable sans l'admettre au bénéfice des circonstances atténuantes.

La cour le condamne à six années de travaux forcés.

### Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas, 4 juin :

Quelques chancelleries étrangères ayant considéré l'élection du maréchal Mac-Mahon comme un changement de gouvernement, la reprise des relations officielles entre elles et nous a dû être précédée de l'envoi de nouvelles lettres de créance à leurs représentants à Paris comme à nos propres représentants à l'étranger.

Toutes ces formalités seront terminées aujourd'hui ou demain. Du reste, on n'a pas attendu jusque-là pour reprendre les relations officielles. C'est à titre officieux que le comte d'Apponyi a été reçu hier par le Président de la République. Le ministre d'Italie, M. Nigra, sera reçu aujourd'hui.

Tous les ambassadeurs et autres chefs de mission, sauf une ou deux exceptions, ont assisté hier à Paris, à la première réception diplomatique du ministre des affaires étrangères. Le duc de Broglie a renouvelé sa déclaration que l'avènement du nouveau gouvernement ne changerait rien à notre politique étrangère. Les assurances de plus amicales ont été échangées entre le ministre et les représentants étrangers.

Il est inexact que le maréchal de Mac-Mahon dîne ce soir à la légation d'Italie où, du reste, aucun dîner officiel n'est annoncé.

Le comité de la guerre s'est réuni ce matin sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. La question de la réorganisation de l'armée va être activement poussée, et comme les idées du nouveau Président de la République à cet égard ne diffèrent pas notablement de celles de la commission, il ne serait pas impossible que la discussion pût

